



S.A.S au capital de 36 000 €
R.C.S. Orléans 087180089
N° TVA Intracommunautaire :
FR 52 087 180 089

Siège :
Olivet (45160)
338, rue Odette Toupense
ZAC du Larry
Tél. : 02 38 66 36 81

France NATURE ENVIRONNEMENT
Centre Val de Loire

Association

3 rue de la Lionne

45000 ORLEANS

EXERCICE 2020

Clos le 31 Décembre 2020

RAPPORTS PRESENTES

PAR

la S.A.S. Michel CREUZOT Audit

Société de Commissaires aux Comptes



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2020

Clos le 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **France Nature Environnement Centre Val de Loire** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Remarque préliminaire à propos de la pandémie » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire du COVID-19.



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à vérifier les assertions de flux, de soldes et de présentation concernant les subventions octroyées à votre association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier ne nous ayant pas été communiqués, nous n'avons pas été en mesure de procéder à leur vérification en vue de nous assurer de leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

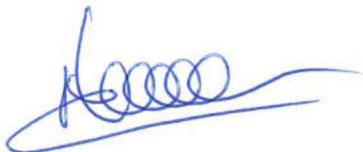
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- 
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
 - il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Olivet, le 20 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur général



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	6 413	3 535	2 878	8 981	- 6 103
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	21 232	12 933	8 298	4 243	4 055
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 040		1 040	1 040	
TOTAL (I)	28 685	16 469	12 216	14 264	- 2 048
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	21 662		21 662	36 492	- 14 830
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				102	- 102
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	68 128		68 128	79 119	- 10 991
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	196 690		196 690	187 343	9 347
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	286 480		286 480	303 056	- 16 576
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	315 165	16 469	298 697	317 320	- 18 623

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	256 089	243 744	12 345
. Ecart de réévaluation			
. Réserves			
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	-12 176	12 345	- 24 521
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement	10 558	3 712	6 846
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	254 471	259 801	- 5 330
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (II)			
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	23 791	29 678	- 5 887
Autres	17 939	25 947	- 8 008
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	2 496	1 893	603
TOTAL (IV)	44 226	57 519	- 13 293
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	298 697	317 320	- 18 623

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	154		154	171	- 17	-9,94
Production vendue biens	3 388		3 388	3 300	88	2,67
Production vendue services	33 658		33 658	46 643	- 12 985	-27,84
Montants nets produits d'exploitation	37 200		37 200	50 114	- 12 914	-25,77
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			213 516	232 573	- 19 057	-8,19
Cotisations			8 693	4 263	4 430	103,92
Autres produits			3 802	17 653	- 13 851	-78,46
Reprise de provisions						
Transfert de charges			8 785	8 451	334	3,95
Sous-total des autres produits d'exploitation			234 796	262 939	- 28 143	-10,70
Total des produits d'exploitation (I)			271 996	313 053	- 41 057	-13,12
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			302	522	- 220	-42,15
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			302	522	- 220	-42,15
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			3 279	9 650	- 6 371	-66,02
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (IV)			3 279	9 650	- 6 371	-66,02
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			275 578	323 226	- 47 648	-14,74
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT			-12 176		- 12 176	N/S
TOTAL GENERAL			287 754	323 226	- 35 472	-10,97

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 929	3 248	- 319	-9,82
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	23 745	25 490	- 1 745	-6,85
Services extérieurs	24 975	24 265	710	2,93
Autres services extérieurs	19 187	25 366	- 6 179	-24,36
Impôts, taxes et versements assimilés	3 262	3 309	- 47	-1,42
Salaires et traitements	143 119	153 747	- 10 628	-6,91
Charges sociales	51 368	54 213	- 2 845	-5,25
Autres charges de personnels		2 092	- 2 092	-100
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	12 963	12 063	900	7,46
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges	6 207	7 087	- 880	-12,42
Total des charges d'exploitation (I)	287 754	310 881	- 23 127	-7,44
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (IV)				
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	287 754	310 881	- 23 127	-7,44
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		12 345	- 12 345	-100
TOTAL GENERAL	287 754	323 226	- 35 472	-10,97
Evaluation des contributions volontaires en nature				
. Bénévolat	23 825	30 022	-6 197	-20,64
. Dons en nature	0	431	-431	-100,00

Annexes Associations 2021

Remarque préliminaire à propos de la pandémie

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Les logiciels dont le site internet, et le matériel de bureau sont amortis sur une durée de 3 années. Le mobilier est amorti sur une durée de 8 années.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Bénévolat

La valorisation du bénévolat au titre de l'année 2020 s'élève à 23 825 €.

Ce montant correspond à l'action bénévole de 9 personnes physiques, représentant une durée totale de 989 heures valorisées à 24,09 €.

Annexes Associations 2021 (suite)**NOTES SUR LE BILAN ACTIF****Immobilisations**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	64 549	3 500	61 636	6 413
Immobilisations corporelles	15 511	7 414	1 694	21 232
Immobilisations financières	1 040			1 040
TOTAL	81 100	10 914	63 330	28 685

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	55 568	9 603	61 636	3 535
Immobilisations corporelles	11 268	3 360	1 694	12 934
TOTAL	66 836	12 963	63 330	16 469

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant			
Créances Clients	21 662	21 662	
Créances Subvention à recevoir	68 128	68 128	
TOTAL	89 790	89 790	

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	243 744	12 345			256 089
Excédent ou déficit de l'exercice Dont générosité du public	12 345	-12 345	-12 176		-12 176
Situation nette	256 089	0	-12 176		243 913
Subventions d'investissement	3 712		10 125	3 279	10 558
TOTAL	259 801		10 125	3 279	254 471

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	23 791	23 791		
Dettes fiscales et sociales	17 939	17 939		
Produits constatés d'avance	2 496	2 496		
TOTAL	44 226	44 226		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	10 123
Dettes fiscales et sociales	8 625
TOTAL	18 748



RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE 2020

Clos le 31 décembre 2020

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association **France NATURE ENVIRONNEMENT Centre Val de Loire**, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

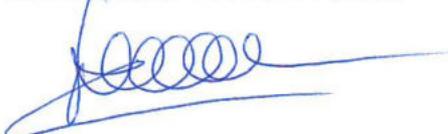
Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Olivet, le 20 avril 2021

**Le Commissaire aux Comptes,
Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans,**

S.A.S. Michel CREUZOT Audit



Nathalie BONNET
Commissaire aux comptes
Directeur Général



WWW.MCREUZOT.COM

Société de Commissaires aux Comptes - Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

